



## ***Regard vers l'avenir : une métropole prospère et verte***

.....

*Avis présenté à la Commission de développement économique, des finances et de l'emploi portant sur le Plan métropolitain de développement économique 2022-2031*

14 mars 2022

# Table des matières

<b>Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>Contexte .....</b>	<b>3</b>
État des lieux sur le plan économique .....	4
<b>Vision et objectifs du PMDE 2022-2031.....</b>	<b>4</b>
<b>PMDE 2022-2031 : avenues à considérer.....</b>	<b>5</b>
<b>Axe 1 : Accélérer la transition énergétique des entreprises .....</b>	<b>5</b>
Propositions .....	6
<b>Axe 2 : Organiser le territoire économique de manière intelligente et écoresponsable .....</b>	<b>6</b>
Propositions .....	7
<b>Axe 3 : Renforcer l'écosystème d'innovation au moyen des leviers métropolitains..</b>	<b>7</b>
Propositions .....	8
<b>Axe 4 : Soutenir et activer les leviers identifiés pour pallier la pénurie de main-d'œuvre .....</b>	<b>8</b>
Propositions .....	9
<b>Conclusion .....</b>	<b>10</b>

## Préambule

Forte d'un réseau de 8 000 membres, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (ci-après « la Chambre ») agit sur deux fronts : elle porte la voix du milieu des affaires de la métropole et offre des services spécialisés aux entreprises et à leurs employés. Depuis 200 ans, elle intervient dans des dossiers déterminants pour la prospérité des entreprises et de la métropole. Avec l'appui de ses experts Acclr, la Chambre vise à accélérer la création et la croissance des entreprises de toutes tailles, ici et à l'international.

## Contexte

La Chambre se positionne depuis toujours sur les enjeux de développement économique et urbain de la métropole. En mars 2010, la Chambre publiait le rapport Côté-Séguin<sup>1</sup>, fruit d'un important exercice d'analyse des enjeux de la métropole, laquelle peinait alors à remplir son rôle de locomotive économique du Québec. L'une des recommandations phares du rapport proposait de convaincre le gouvernement du Québec de traiter les enjeux économiques de la région sous l'angle d'une zone métropolitaine intégrée plutôt que par le prisme éclaté d'un ensemble de six régions administratives. La création du Conseil emploi métropole en novembre 2010<sup>2</sup> par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour aborder les enjeux du chômage, de la formation et de la création d'emplois dans la zone métropolitaine découle directement de cette recommandation.

Au fil du temps, nous avons analysé de nombreuses initiatives en vue de soutenir les projets porteurs pour l'économie du Grand Montréal. Il y a dix ans, la Chambre organisait un Forum stratégique sur les grappes<sup>3</sup>, qui avait alors contribué à élaborer une stratégie d'optimisation de leur déploiement. Plus récemment, en 2020, la Chambre lançait le mouvement Relançons MTL<sup>4</sup>, en collaboration avec l'ensemble des grappes métropolitaines, pour mettre en place des plans d'action sectoriels afin d'accélérer la reprise au sortir de la crise causée par la pandémie de COVID-19.

Ces démarches témoignent de l'importance d'aborder les enjeux sur une base métropolitaine. Il est primordial qu'une instance administrative ait comme responsabilité d'insuffler une cohésion dans les décisions fondamentales pour assurer la prospérité et la qualité de vie des citoyens de la région métropolitaine. C'est le rôle de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La Chambre a d'ailleurs soutenu la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)<sup>5</sup>. Elle a ainsi redoublé d'ardeur pour promouvoir l'application du concept de *transit-oriented development* (TOD) dans tous les dossiers impliquant des modifications au zonage sur le territoire et pour assurer le déploiement du transport collectif.

---

<sup>1</sup> [Rapport Côté-Séguin | Gouvernance métropolitaine \(mars 2010\)](#)

<sup>2</sup> [Plan emploi métropole : Le gouvernement innove dans son approche face aux défis des entreprises \(novembre 2010\)](#)

<sup>3</sup> [Les grappes industrielles – Moteurs de la vitalité économique de Montréal \(2013\)](#)

<sup>4</sup> [La CCMM et plus de vingt partenaires lancent Relançons MTL, un mouvement économique pour stimuler la relance du Grand Montréal](#)

<sup>5</sup> [La Chambre se réjouit de l'adoption du PMAD : un outil clef pour la réussite du développement économique métropolitain](#)

## État des lieux sur le plan économique

Le Plan métropolitain de développement économique (PMDE) constitue un des outils les plus importants pour assumer ce rôle de gouvernance métropolitaine. Il reflète l'émergence de consensus sur la vision du développement économique; il pose un diagnostic essentiel pour identifier les enjeux; il fixe des objectifs; il précise les stratégies qui seront déployées; enfin, il met la table pour l'élaboration de plans d'action concrets.

Le PMDE 2022-2031 s'inscrit dans un environnement économique différent de celui des plans précédents. Pour la première fois depuis des décennies, tous les indicateurs témoignent de la force de l'élan économique dans la région. Plusieurs données indiquent une tendance favorable, notamment la création d'emplois et la hausse relative du PIB *per capita*. Nos propres sondages témoignent d'un niveau de confiance élevé au sein de la base d'affaires.

Cela dit, la région doit maintenant trouver des solutions à de nouveaux enjeux. Alors qu'auparavant on se préoccupait du chômage persistant, une très forte pénurie de main-d'œuvre menace maintenant la capacité de croissance des entreprises et la performance économique à long terme de la région. En même temps, l'urgence climatique nous force à réussir une transition énergétique et écologique dans de très courts délais, entraînant une certaine incertitude chez les entreprises.

En ce sens, le PMDE arrive à un moment charnière, alors que nous avons besoin d'un plan qui puisse préserver notre élan économique tout en jetant les bases d'une économie véritablement verte et durable.

## Vision et objectifs du PMDE 2022-2031

De manière générale, nous estimons que le PMDE est un outil bien calibré. La Chambre appuie la vision du Plan de rendre l'économie de la métropole plus productive, plus attractive et plus verte à l'horizon 2031. Cette vision répond bien aux enjeux qui ressortent du diagnostic posé en introduction du projet du Plan de la CMM.

Nous aurions cependant ajouté à cette vision un quatrième élément aux objectifs fixés, celui de rendre notre économie plus prospère. La pauvreté relative de notre économie au cours du dernier siècle a été un frein majeur à notre capacité d'entretenir les actifs, d'investir dans de nouvelles infrastructures de pointe, de consacrer des budgets adéquats aux nombreuses missions sociales et de donner des marges de manœuvre financières aux municipalités présentes sur le territoire.

En ce qui a trait aux objectifs et aux cibles que se donne le PDME, nous avons deux commentaires généraux.

Le premier porte sur l'imputabilité du Plan et de ses composantes. Nous sommes globalement en faveur des grandes orientations proposées. Nous constatons cependant que plusieurs mesures ne s'inscrivent pas directement dans les champs de responsabilité de la CMM, ce qu'elle reconnaît et qui exigera des efforts substantiels pour activer les leviers souhaités et en assurer la réalisation. Ensuite, la mise en œuvre du Plan exigera des ressources financières très élevées qui dépassent les capacités des instances locales et régionales, par exemple pour accompagner les entreprises dans leur virage vert. L'atteinte des objectifs dépendra donc fortement des plans et politiques mis de l'avant par les gouvernements du Canada et du Québec.

Notre second commentaire porte sur la plausibilité des objectifs. Nous encourageons la CMM à se doter d'objectifs certes ambitieux, mais réalisables. Ainsi, nous recommandons que la CMM se fixe une cible réaliste en matière de croissance de l'économie. En effet, sur la base des résultats obtenus sur la période 2001-2019, le rang de la métropole ne s'est pas amélioré de façon notable et soutenue par rapport à d'autres grandes métropoles d'Amérique du Nord. Reprendre l'objectif du dernier PDME ne favorise pas une véritable imputabilité. La Chambre suggère plutôt à la CMM d'adopter une cible de croissance économique qui s'arrime avec la volonté du gouvernement du Québec de rejoindre le niveau de richesse de l'Ontario sur un horizon de 15 ans<sup>6</sup>.

## **PMDE 2022-2031 : avenues à considérer**

La Chambre souhaite se positionner sur quatre grands thèmes dans le cadre de la présente consultation. Premièrement, nous formulons des recommandations en matière de transition vers une économie verte. Deuxièmement, nous abordons les questions d'organisation du territoire en lien avec son développement économique. Troisièmement, nous abordons les questions d'innovation, notamment sous l'angle de la synergie et des grappes industrielles métropolitaines. Enfin, nous insistons sur l'importance des questions de main-d'œuvre afin de favoriser le développement de l'économie de la métropole.

### **Axe 1 : Accélérer la transition énergétique des entreprises**

Le milieu des affaires a comme préoccupation grandissante la lutte aux changements climatiques<sup>7</sup>. Un coup de sonde effectué par la Chambre en septembre 2021 a démontré que la réduction des émissions de GES et la lutte aux changements climatiques constituaient le deuxième enjeu prioritaire le plus important pour les répondants. Le PMDE reflète bien la mobilisation du milieu quant à la transition vers une économie verte. La décarbonation de l'économie est une voie que les entreprises empruntent d'ores et déjà<sup>8</sup>, mais encore trop d'obstacles viennent freiner cette transition, notamment le manque d'accompagnement et de financement<sup>9</sup> de la part des gouvernements pour leurs initiatives de réduction des émissions de GES.

Le PMDE doit être l'occasion de renforcer les initiatives existantes d'accompagnement et de financement et d'en lancer de nouvelles là où demeurent des besoins non comblés. Cela vaut pour l'ensemble des paramètres d'une entreprise qui influent sur son empreinte carbone, de la mobilité de ses employés à la fabrication de ses produits, en passant par l'efficacité énergétique de ses locaux, usines et autres bâtiments.

À ce sujet, selon l'Agence internationale de l'énergie, des mesures d'efficacité énergétique permettraient au monde de franchir le tiers de la distance qui le sépare des objectifs de l'Accord de Paris pour 2030. En effet, l'Inventaire québécois des GES 1990-2019 souligne que l'amélioration de l'efficacité énergétique et les mesures de conservation de l'énergie sont les facteurs les plus importants pour réduire nos émissions<sup>10</sup>. La majorité des bâtiments commerciaux et institutionnels sont chauffés au gaz naturel ou au mazout et sont donc responsables d'une part non négligeable des émissions de GES<sup>11</sup>. En ce sens, la Chambre appuie les actions du PMDE visant à accroître l'efficacité énergétique et la décarbonation des bâtiments.

---

<sup>6</sup> Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021

<sup>7</sup> Données tirées du *Coup de sonde interne* de la Chambre sur les enjeux prioritaires pour la Ville de Montréal en septembre 2021. Plus de 2 000 entreprises ont répondu à ce coup de sonde et ont déclaré avoir en deuxième priorité d'entreprise la réduction des émissions de GES et la lutte aux changements climatiques, après l'entrepreneuriat local.

<sup>8</sup> *Ibid.* 69 % des entreprises sondées ont déjà amorcé leur transition verte.

<sup>9</sup> 45 % souhaitent obtenir un meilleur accompagnement et 45 % plus de subventions ou de soutien financier.

<sup>10</sup> Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2019 et leur évolution depuis 1990

<sup>11</sup> Analyse du secteur des bâtiments commerciaux et institutionnels, Accélérateur de transition (2020)

Les entreprises veulent agir pour réduire leur consommation d'énergie et avoir un réel impact sur la décarbonation de notre économie. C'est pourquoi les mesures d'uniformisation réglementaire au sein des 82 municipalités de la CMM seront très importantes. Les entreprises méritent que le cadre réglementaire leur permette d'opérer dans la région sans se heurter à des complexités administratives et réglementaires. De plus, nous proposons les mesures suivantes afin d'assurer l'atteinte des objectifs climatiques.

## Propositions

**1.1** Assurer un accompagnement adéquat pour les entreprises voulant entamer un virage vert. Par exemple :

- Financer des initiatives innovantes qui ont pour mission d'accompagner les entreprises dans leur transition verte comme le projet CATEM<sup>12</sup> renouvelé de la Chambre;
- Promouvoir les outils disponibles par l'intermédiaire de l'Association des centres de gestion des déplacements pour les employeurs qui veulent diminuer leur empreinte carbone liée aux déplacements.

**1.2** En lien avec l'objectif d'accroître l'efficacité énergétique des bâtiments (1.3), par l'intermédiaire de la grappe métropolitaine sectorielle des technologies propres, mettre en place un consortium<sup>13</sup> sur les technologies permettant la carboneutralité des bâtiments existants et futurs, qui visera à :

- Identifier les besoins en recherche et développement;
- Organiser la formation des acteurs, notamment pour la vente, l'installation, l'entretien et la maintenance des technologies;
- Intervenir auprès des gouvernements pour adopter cette stratégie et réduire considérablement la consommation d'énergies fossiles des bâtiments.

## Axe 2 : Organiser le territoire économique de manière intelligente et écoresponsable

L'aménagement du territoire est un dossier d'une grande importance pour la Chambre. L'exercice novateur qu'a été le développement du PMAD et les résultats encourageants des dernières années démontrent le pouvoir de mobilisation de la CMM. Les questions d'organisation du territoire continuent d'être au centre de nos préoccupations, notamment dans le cadre des consultations organisées par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. L'ensemble des municipalités de la métropole doivent continuer sur cette lancée et s'assurer d'un arrimage optimal entre les objectifs de développement économique d'une part et des objectifs d'aménagement de l'autre.

La Chambre est tout à fait d'accord avec l'objectif de renforcer et d'aménager nos milieux de travail afin qu'ils soient plus résilients et plus durables (2.3.1). À cet égard, le Grand Montréal doit continuer d'accueillir de nouvelles activités économiques et privilégier celles qui sont le plus en mesure de contribuer à l'accélération de la productivité et à l'élévation du niveau de vie, de même qu'à la transition vers une économie verte.

<sup>12</sup> Centre d'aide technique aux entreprises de Montréal (CATEM) : L'initiative, qui se verra modifiée et renouvelée, vise à : accélérer le développement, la mise à niveau des compétences, l'adoption de solutions novatrices et de pratiques vertes de nos secteurs de force; et soutenir les PME qui ont des technologies et des procédés verts dans leurs démarches à l'international.

<sup>13</sup> Tout comme proposé dans le rapport de l'Accélérateur de transition.

Dans cet esprit, nous souscrivons à l'objectif de la CMM d'accélérer la requalification des zones à vocation industrielle des secteurs porteurs identifiés. La planification territoriale du Grand Montréal a un énorme impact sur la qualité de vie. De plus, la Chambre appuie la volonté de préconiser l'aménagement de quartiers TOD dans l'optique d'une revitalisation économique, d'une densification urbaine intelligente ainsi que d'une optimisation des déplacements quotidiens intermodaux. La planification territoriale du Grand Montréal a un impact majeur sur la qualité de vie et donc la capacité d'attirer les investisseurs et les talents en grand nombre dans la région.

## Propositions

**2.1** En lien avec l'objectif de mettre en valeur et d'optimiser l'utilisation de l'espace à vocation industrielle (2.2) :

- Favoriser une réglementation municipale simple, accueillante et prévisible, notamment pour les entrepôts en milieu industriel et les mini-entrepôts en milieu urbain, les futures zones d'innovation déployées par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec et pour les entreprises des secteurs de pointe de la métropole afin de stimuler les investissements;
- Miser en priorité sur des zones à fort potentiel de requalification, notamment l'Est de Montréal, ainsi que d'autres zones dans le Grand Montréal, notamment sur la couronne Nord.<sup>14</sup>

**2.2** Dans le but d'accélérer la croissance de nouveaux ménages dans les aires TOD pour atteindre un objectif rehaussé de 60 % d'ici 2031<sup>15</sup> à l'aide de nouveaux moyens réglementaires :

- Déployer l'offre de transport en commun<sup>16</sup> très tôt dans le processus de requalification de zones à fort potentiel afin de favoriser l'établissement de nouvelles entreprises et l'accès des employés à celles-ci.

**2.3** Dans le but de maintenir le statut de la métropole comme milieu de vie hospitalier et accessible :

- Travailler de concert avec les acteurs de l'immobilier afin d'augmenter et de diversifier l'offre de logements pour que les entreprises aient accès à un bassin de travailleurs adéquat;
- Favoriser la densification à l'échelle du territoire de la CMM, notamment dans le cadre de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires du gouvernement du Québec, du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, ainsi que des plans d'urbanisme et d'aménagement des municipalités de la CMM.

## Axe 3 : Renforcer l'écosystème d'innovation au moyen des leviers métropolitains

La Chambre réitère l'importance de la mobilisation des grappes industrielles métropolitaines dans l'écosystème économique de la métropole. Nous constatons, tout comme la CMM, l'efficacité des grappes pour favoriser la création d'entreprises et d'emplois, le développement de nouveaux produits et services et le rayonnement de la métropole. Elles permettent aussi le maillage entre les entreprises de toute taille et les établissements d'enseignement supérieur.

<sup>14</sup> *Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable*. PMAD 2011

<sup>15</sup> Inscrit dans le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) 2011-2021.

<sup>16</sup> Par exemple, le *Guide des bonnes pratiques à l'intention des générateurs de déplacements de la région métropolitaine*

Dans cette optique, la Chambre est d'accord avec l'idée de renforcer les synergies intersectorielles pour accélérer les processus d'innovation et d'appuyer les établissements d'enseignement et les grandes entreprises dans le transfert de connaissances et de technologies vers ces dernières. Il est primordial d'envisager un plan clair entre les parties prenantes afin de faciliter et d'accélérer ces synergies. Il est tout aussi important d'optimiser le développement dans le cadre du déploiement des zones d'innovation.

Par ailleurs, la Chambre estime qu'il est opportun d'élaborer une stratégie de promotion du territoire, en collaboration avec Montréal International. Les barrières liées aux processus d'expansion et d'internationalisation de nos entreprises sont en tête des préoccupations que nous exprime le milieu des affaires. La Chambre souligne que le PMDE final devrait comporter une rubrique exposant la volonté de la CMM de contribuer à accroître les exportations québécoises. La CMM pourrait ainsi s'aligner avec le gouvernement du Québec, qui s'est donné comme priorité d'augmenter les exportations et de promouvoir nos entreprises à l'international dans le cadre de sa Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020, *Oser exporter : moderniser notre économie*<sup>17</sup>, en plus du déploiement des zones d'innovation, dont l'un des principaux objectifs est l'accroissement des exportations.

## Propositions

- 3.1** Assurer un arrimage étroit entre les zones d'innovation, les grappes industrielles ainsi que les établissements d'enseignement supérieur.
- 3.2** De concert avec Montréal International, élaborer une stratégie de promotion du Grand Montréal à l'international<sup>18</sup>, plus particulièrement pour les secteurs de force de l'économie montréalaise tels que l'aérospatiale, l'intelligence artificielle, la logistique et le transport, les technologies propres et les industries créatives et culturelles.

## Axe 4 : Soutenir et activer les leviers identifiés pour pallier la pénurie de main-d'œuvre

Dans un coup de sonde mené par la Chambre en décembre 2021, la disponibilité de la main-d'œuvre se hisse au sommet des préoccupations des entreprises. Plus des trois quarts des entreprises (78 %) l'identifient comme un des enjeux auxquels elles seront confrontées dans la prochaine année, et 40 % comme leur enjeu principal. La pénurie de main-d'œuvre, si elle n'est pas corrigée, peut à elle seule faire dérailler notre relance économique.

Plusieurs propositions ont déjà été mises de l'avant par les partenaires économiques et du marché du travail<sup>19</sup>. Le gouvernement du Québec a récemment entrepris le déploiement de l'Opération main-d'œuvre. L'action concertée de plusieurs partenaires est requise. Dans ce contexte, le PMDE doit prendre acte de ces mesures et élaborer un plan d'action en conséquence. L'action 4.2.2., *Identifier des solutions efficaces à la rareté de main-d'œuvre*, s'avère déjà dépassée...

<sup>17</sup> [Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020](#)

<sup>18</sup> Article 151 de la [Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal](#)

<sup>19</sup> Conseil du patronat du Québec, Fédération des chambres de commerce du Québec, Manufacturiers et Exportateurs du Québec, Chaire en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke, etc.



En ce qui a trait à l'immigration, la Chambre se réjouit des progrès réalisés au cours des dernières années : l'écart entre les taux d'emploi et de chômage des personnes issues de l'immigration et les natifs s'est considérablement rétréci dans la métropole. Il faut poursuivre en ce sens pour tirer pleinement parti du fort potentiel que recèle la population immigrante. Cela dit, l'immigration ne peut combler qu'en partie les besoins de main-d'œuvre; le libellé de l'action 4.1.2 doit être modifié en conséquence. La Chambre est aussi d'avis que le PMDE doit explicitement militer en faveur d'un seuil d'immigration plus élevé.

Pour ce qui est de l'objectif de rejoindre le taux de diplomation universitaire du groupe des 25-34 ans de Toronto, il est louable et pourrait être arrimé à celui de rejoindre la création de richesse ontarienne, mais il apparaît peu réaliste en regard de la tendance historique où l'écart entre Montréal et Toronto tend à augmenter, surtout entre 2011 et 2016. Comblé l'écart de moitié serait déjà ambitieux.

Par ailleurs, la vitalité économique de notre métropole repose aussi sur la force de son réseau d'établissements universitaires. La Chambre continue de militer pour que la métropole se positionne comme un pôle universitaire de calibre international<sup>20</sup>. Les universités, par la création et la transmission de connaissances, contribuent grandement à la prospérité de la région métropolitaine de Montréal. De plus, les retombées économiques liées à l'importance du bassin d'étudiants, notamment les étudiants internationaux, ainsi qu'aux dépenses des universités, particulièrement en matière de recherche et développement, sont essentielles pour la productivité et l'essor du Grand Montréal.

## Propositions

- 4.1** Sur la base de solutions déjà identifiées pour s'attaquer à l'enjeu de la rareté de main-d'œuvre, élaborer un plan d'action spécifique pour la métropole qui visera notamment à :
- Soutenir les entreprises offrant de la formation continue et professionnelle à l'aide d'incitatifs fiscaux;
  - Retenir davantage de travailleurs expérimentés sur le marché;
  - Soutenir et accélérer la francisation et la reconnaissance des acquis des immigrants;
  - Multiplier les occasions et programmes de stages entreprises-universités (ex. programmes COOP).
- 4.2** Militer en faveur d'une augmentation des seuils d'immigration et favoriser une intégration rapide des personnes issues de l'immigration.
- 4.3** Comblé l'écart entre les taux de diplomation universitaire des 25-34 ans de moitié en comparaison avec Toronto.
- 4.4** Doter Montréal d'un pôle universitaire international afin d'enrichir la vie étudiante de la métropole par l'accueil accru d'étudiants étrangers et par le renforcement de la coopération interuniversitaire à l'échelle locale.

---

<sup>20</sup> La contribution des universités de la région de Montréal à l'économie du Québec (2016)

## Conclusion

Le PDME 2022-2031 s'inscrit dans la continuité des stratégies antérieures de développement économique présentées par la CMM, notamment par l'importance accordée à l'innovation, aux compétences et aux espaces industriels. Il accorde au virage vert une grande priorité dans le développement économique des prochaines années. Il rejoint ainsi largement les orientations phares de la Chambre.

Ce Plan brosse un portrait lucide des forces et faiblesses du Grand Montréal, fixe des objectifs pour améliorer sa performance économique et détermine des orientations appropriées pour les atteindre, le tout dans une vision cohérente et intégrée du développement économique. Sa mise en œuvre réussie requiert de recourir à des leviers multiples, dont plusieurs sont hors du contrôle direct de la CMM.

Pour cette raison, la CMM doit tirer le maximum de tous les leviers à sa disposition et assurer une adhésion et une collaboration soutenue avec les acteurs économiques du Grand Montréal. Elle doit entre autres soutenir les secteurs et projets porteurs de la métropole, aider les entreprises dans leur virage vert et leur transformation numérique, ainsi que bonifier ses mesures liées à l'aménagement du territoire, qui pourront démarrer rapidement et qui auront un effet positif sur la productivité de l'économie. Un des défis majeurs dans ce contexte est celui de la main-d'œuvre. Plusieurs solutions ont été mises de l'avant pour le relever et la CMM doit assurer un leadership dans la formulation d'un plan d'action rassembleur.

La grande valeur ajoutée du nouveau PMDE est importante pour de nombreuses raisons. Qu'il s'agisse de sa contribution à la transition vers une économie verte ou de son impact sur la vitalité économique, le Plan sera un outil important afin de mobiliser l'ensemble des municipalités vers l'atteinte d'objectifs communs. C'est en ce sens que nous nous engageons à travailler de concert avec la CMM et tous les acteurs économiques du Grand Montréal pour atteindre ces cibles.

La Chambre en profite pour réitérer son engagement à poursuivre son rôle de mobilisation du milieu des affaires pour faire de Montréal une métropole toujours plus concurrentielle et attractive.